



CRE LAURENTIDES

Le CRE Laurentides très préoccupé par un retour des motoneiges dans le parc national du Mont-Tremblant


27 novembre 2018


 Twitter

 Facebook

 Google +

 Transférer

 Sauvegarder

 Imprimer

Les récentes informations selon lesquelles on permettrait aux motoneiges de circuler dans le Parc du Mont-Tremblant sont particulièrement inquiétantes pour le Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides).

« C'est juste incompatible! », soutient la directrice générale, Anne Léger, qui se dit extrêmement préoccupée par cette menace d'un retour des motoneiges dans ce qu'elle qualifie de joyau des Laurentides. « La motoneige et la protection des milieux naturels sont deux éléments tout simplement inconciliables. » La loi sur les Parcs, adoptée en 1977 et modifiée en 2001, notamment pour renforcer la mission de préservation, est pourtant très claire :

« Un parc national dont l'objectif prioritaire est d'assurer la conservation et la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, tout en les rendant accessibles au public pour des fins d'éducation et de récréation extensive, soit un type de récréation caractérisée par une faible densité d'utilisation du territoire et par l'exigence d'équipements peu élaborés »

Pour Philippe Roy, président du CRE, c'est tout simplement un non-sens : « On a investi des millions de fonds publics pour créer des voies de contournement afin de protéger les écosystèmes du Parc. Rien ne justifie de menacer l'intégrité de la plus grande aire protégée de notre région. » À cet effet, le CRE Laurentides souhaite rappeler l'importance de maintenir des milieux naturels intacts. Il est en effet démontré que les milieux naturels offrent de nombreux services à la société et que ces services représentent une valeur financière importante. Qui plus est, compte tenu de la croissance démographique, ces milieux naturels se feront de plus en plus rares. La Politique sur les parcs nationaux abonde d'ailleurs dans le même sens :

« Par cette nouvelle Politique sur les parcs nationaux, le gouvernement du Québec réitère la grande valeur de ces espaces naturels pour la société. Territoires protégés nous rendant de nombreux services écologiques, destinations de plein air pour les adeptes de tous âges, espaces de rencontre entre Autochtones et allochtones, moteurs de développement des régions sont là autant de facettes d'un réseau construit pour les citoyens. Un réseau qui fait la fierté des Québécoises et des Québécois. »

Cette même politique sur les parcs stipule :

« Les sports motorisés, tels () la motoneige et les véhicules tout terrain, occasionnent un degré élevé de pollution et de dégradation de l'environnement. Ces activités entraînent une pollution sonore qui dérange autant la faune que les visiteurs. Les huiles et l'essence contaminent l'environnement (). Pour toutes ces raisons, les sports motorisés sont interdits dans les parcs. » Politique sur les parcs (mars 2002)

Le CRE Laurentides a d'ailleurs travaillé il y a plus d'une décennie afin de mettre fin à la présence de ces engins bruyants et polluants dans le parc, qui étaient tolérés à l'époque.

Le CRE se réjouit également d'une grande mobilisation citoyenne autour d'une pétition contre les motoneiges dans le parc qui, au moment d'écrire ces lignes, avait recueilli plus de 680 signatures en moins de 48 heures.

Enfin, pour le CRE Laurentides, l'interdiction des motoneiges dans le Parc National du Mont-Tremblant, comme dans l'ensemble des parcs nationaux, doit être maintenue et défendue vigoureusement.

Pour plus d'information



CRE Laurentides
517, rue Saint-Georges
Saint-Jérôme Québec
Canada J7Z 5B6
🌐 www.crelaurentides.org